

Direction des affaires juridiques

Réf : DAJ/n°2018-389

**Décision de nomination d'un suivant de liste à la commission de la  
recherche du conseil académique  
Collège des habilités à diriger les recherches – secteur SST**

**LE PRÉSIDENT,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la décision du président de l'université François-Rabelais de Tours, en date du 21 mars 2016, portant proclamation des résultats de l'élection à la commission de la recherche du conseil académique, commission de la recherche ;

Vu la liste de candidats intitulée « Créativité – Équité - Qualité » ;

Vu la démission de Mme Annabel MARUANI en date du 17 juillet 2018;

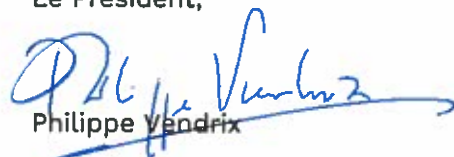
**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Isabelle VIRLOGEUX-PAYANT, première candidate non élue de la liste « Créativité – Équité - Qualité », est proclamée élue titulaire à la commission de la recherche du conseil académique, collège des habilités à diriger les recherches – secteur SST, en remplacement de Mme Annabel MARUANI, démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 2** : Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'affichage et de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressée.

Fait à Tours, le 23 juillet 2018

Le Président,

  
Philippe Vendrix

Mis en ligne

24 JUL. 2018